

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.155.B

**BHNS : convention
avec TDF pour la
mise en place
d'équipements radio-
SAEIV sur le site de
Soyaux/Toutifaut**

LE HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.155.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

BHNS : CONVENTION AVEC TDF POUR LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS RADIO-SAEIV SUR LE SITE DE SOYAUX/TOUTIFAUT

Le réseau de transport en commun de GrandAngoulême est équipé depuis 1983 d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) qui permet :

- de communiquer en cas d'incidents sur le réseau (accidents, travaux...)
- de réguler les bus afin qu'ils respectent les horaires de passage à chaque arrêt ;
- de diffuser une information voyageur en temps réel dans les bus et à l'arrêt ;
- de donner la priorité aux feux aux bus afin de garantir des temps de parcours optimisés.

Ce système fait partie des biens et équipements mis à disposition de la STGA par GrandAngoulême dans le cadre du contrat de délégation de service public Transport.

Au regard de l'obsolescence des équipements, GrandAngoulême a mandaté la SPLA GAMA pour procéder au renouvellement de ce système dans le cadre du projet BHNS.

La SPLA GAMA a donc conclu un marché avec le groupement SYSOCO-CECCLI qui prévoit notamment la mise en place d'une infrastructure radio de norme TETRA. Afin de couvrir la totalité du réseau actuel des transports urbains de GrandAngoulême, il est nécessaire d'installer des antennes sur les six points hauts suivants :

- Dépôt STGA rue de Bordeaux à Angoulême: le site appartient à GrandAngoulême et est exploité par la STGA ;
- Châteaux d'eau de Mornac, Fléac et Soyaux/Toutifaut : ces sites ont été mis à disposition de GrandAngoulême dans le cadre du transfert de compétence « eau » et sont exploités par la SEMEA. Pour ces sites, l'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux (délibération 2016.06.193)
- Lycée Guez de Balzac à Angoulême et Château d'eau de l'Oisellerie à La Couronne : ces sites appartiennent à la Région et sont mis à disposition des lycées.

Le comité de concertation « charte antennes relais » est informé régulièrement du projet et de son avancement.

Le projet a également fait l'objet des demandes d'autorisations réglementaires (Autorisation ARCEP le 19/07/2016, déclarations préalables...) qui ont été accordées.

Concernant le site de Soyaux/Toutifaut, l'occupation du domaine public est consentie à titre gracieux. Toutefois, afin de limiter les investissements et d'optimiser les coûts de fonctionnement, il est proposé d'utiliser les installations de TDF déjà en place sur ce site.

TDF a émis un avis favorable pour l'utilisation de ses installations sur ce site, sous réserve des compatibilités électromagnétique et de structure (génie civil). Il convient donc de formaliser cet accord par une convention entre GrandAngoulême et TDF.

.../...

La convention vise à autoriser l'utilisation des équipements TDF suivants :

- pylône et poutres TDF pour fixer les antennes radio GrandAngouleme ;
- chemins de câble TDF existants pour l'alimentation de ces antennes ;
- baie informatique TDF existante pour héberger les équipements électriques GrandAngouleme ;
- comptage TDF existant pour l'alimentation électrique des équipements GrandAngouleme.

L'utilisation des installations de TDF est consentie jusqu'à fin 2020 (date d'échéance de la convention d'occupation du domaine public TDF) et à titre onéreux. La participation financière de GrandAngoulême à TDF s'élève à 4 393,7€ HT par an en fonctionnement pendant la durée de la convention.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention pour l'installation d'équipements nécessaires au réseau de transport urbain de GrandAngouleme (radio TETRA) sur les installations TDF du site de Soyaux/Toutifaut, sous réserve des compatibilités électromagnétique et de structure (génie civil).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget Transport – article 6137.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2016